



**Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens
Route d'Echallens 21 – Collège de Poliez-Pittet – 1041 Poliez-Pittet**

Le Comité de direction de l'ASIRE, agissant en vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) en ce qui concerne le référendum intercommunal, porte à la connaissance des électrices et électeurs que, dans sa séance du 27 mars 2018, le Conseil intercommunal de l'ASIRE a :

- **accepté le préavis 01-2018 accordant au Comité de direction un crédit d'étude de CHF. 210'000.- pour la réalisation de l'extension du site scolaire de Goumoëns-la-Ville ;**
- **accepté le préavis 02-2018 accordant au Comité de direction un crédit de CHF. 65'000.- pour la transformation de Court-Champ 2 ;**
- **accepté le préavis 03-2018 accordant au Comité de direction un crédit d'étude de CHF. 25'000.- pour l'implantation de l'extension du site scolaire des Trois-Sapins à Echallens.**

Les préavis peuvent être consultés auprès des greffes des communes membres de l'ASIRE.

La demande de référendum doit être annoncée au Préfet du district du Gros-de-Vaud, dans les dix jours qui suivent la publication dans la FAO, conformément aux dispositions des articles 112 et suivants de la LEDP. Les listes de signatures doivent être déposées auprès des Municipalités des communes membres dans les vingt jours qui suivent l'autorisation de récolte des signatures accordée par le Préfet.

Date de publication dans la FAO : 6 avril 2018

En outre, dans la même séance, le Conseil intercommunal a :

- **accepté les comptes 2017 de l'association ;**
- **accepté la gestion 2017.**

Ces décisions ne sont pas susceptibles de référendum.

Le Comité de direction de l'ASIRE